

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 19, 8 47, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 6 38, 7 11, 8 40, 10 21, 11 5 Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 00, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 7 10, 8 08, 9 40, 11 33, 12 45, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 8 19, 10 45, 12 02, 1 05, 2 05, 3 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 01 soir

BOURSE DE PARIS	
DU 6 JUILLET	
3 0/0	60 20
4 1/2	87 75
Emprunts (5 0/0)	96 40
DU 7 JUILLET	
3 0/0	60 35
4 1/2	87 75
Emprunts (5 0/0)	96 60

### ROUBAIX, 7 JUILLET 1874

#### BULLETIN DU JOUR

A la fin de la séance d'hier, l'Assemblée, consultée sur le règlement de l'ordre du jour, a décidé, sur la demande de M. de Chabrol, de mettre en tête la discussion de la loi électorale municipale. L'interpellation de M. Lucien Brun ne viendrait qu'après.

Cette décision de l'Assemblée, est très diversement commentée par les journaux de Paris qui nous parviennent cette après-midi. Les uns croient que ce qui reste de la loi électorale municipale sera promptement expédié: L'interpellation attendue, quoique un peu retardée, viendrait néanmoins aujourd'hui. Mais pour d'autres, il y aurait là une manœuvre dont le but serait de donner le temps à la droite de s'entendre sur un nouveau terrain avec l'extrême droite, de manière à ne pas faire échec au ministre.

En ce cas, l'interpellation serait ajournée à mercredi.

Il est impossible de dire jusqu'à quel point cette dernière opinion est fondée. L'événement seul montrera qui était dans le vrai.

#### LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 6 juillet 1874.

Grande agitation à Versailles. Tous les groupes parlementaires sont, pour ainsi dire, en permanence. Les diverses fractions de la droite (Chevau-légers, Colbert, Pradier, des Réservoirs), étaient convoqués pour aujourd'hui midi, à Versailles.

L'irritation des royalistes au sujet de la suspension de l'Union, pour avoir publié le manifeste du chef de la maison de Bourbon, cette irritation est loin de se calmer. Il est impossible de comprendre comment à l'heure même où l'Assemblée est saisie de propositions relatives à l'établissement d'un gouvernement définitif, le chef de la maison de France serait le seul qui n'aurait pas le droit de donner ses conseils sur les institutions qui conviennent le mieux aux intérêts du pays!

On a fait observer, avec raison, combien était peu fondé le rapprochement entre les manifestes de M. le comte de Chambord et ceux du prince impérial. Le décret de déchéance frappe évidemment d'illégalité toute proclamation émanant des membres de la famille Bonaparte, tandis qu'il n'existe aucune loi qui puisse interdire à aucun prince de la maison de Bourbon, et encore moins à son chef, d'exprimer publiquement son opinion sur le gouvernement qui convient le mieux à la France.

Du reste, il faudra bien que le gouvernement s'explique catégoriquement, demain,

en réponse à l'interpellation de M. Lucien Brun.

Le centre gauche ne prendra de résolution que demain, à 9 heures du matin, quand il connaîtra celle de la droite. Il voudrait rédiger un ordre du jour motivé qui puisse rallier toutes les voix de la gauche et de l'extrême gauche contre le ministère. Il est évident que si cet ordre du jour pouvait également obtenir l'adhésion d'un certain nombre de membres de l'extrême droite, le ministère se trouverait en minorité. On persiste à dire que le maréchal refusera sa démission.

Ce matin, à dix heures, ont eu lieu à Versailles les obsèques de M. de Goulard, des cordons du poêle étaient tenus par MM. le général de Cussy, de Fourton, Buffet, Maftel, marquis de Prancieu et un conseiller général des Hautes-Pyrénées. L'absoute a été donnée par Mgr Malieulle, évêque de Versailles. Le clergé des Hautes-Pyrénées avait envoyé une députation; les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, suivaient derrière le convoi ou remarquaient dans le cortège un très grand nombre de députés.

On prétend que M. Barodet, qui faisait partie de la députation tirée au sort, a quitté le convoi au moment où il sortait dans la cathédrale.

Pendant le trajet les députés s'entretenaient beaucoup de la crise politique actuelle et de sa gravité.

M. le duc Decazes a prononcé un très long discours pour résumer les principaux actes de la vie de M. de Goulard et rendre hommage à ses qualités publiques et privées. Le duc Decazes a terminé son discours en rappelant que le mot d'ordre pris par M. de Goulard était la conciliation, et que c'est en cherchant l'accomplissement de cette œuvre qu'il a épuisé ses forces. M. le duc Decazes a fait aussi appel à la conciliation mais il s'agit de savoir sur quel terrain on peut l'établir? M. de Goulard est mort à la peine pour avoir voulu concilier le centre droit et le centre gauche... M. le duc Decazes espère être plus heureux.

La chambre des députés de Bavière a rejeté une motion de M. Wolk, demandant un crédit de 7,500 florins pour le traitement des curés des paroisses des vieux catholiques.

Le *Volksblatt* de Westphalie, annonce qu'un habitant de Paderborn a payé, avant l'expiration du délai fixé pour l'emprisonnement de l'évêque Martin l'amende de 400 thalers infligée à cet ecclésiastique, l'évêque a protesté contre le paiement de l'amende effectué à son insu et contre son consentement le tribunal du cercle n'a pas encore pris de résolution définitive et n'a pas ordonné, jusqu'ici, l'arrestation.

Les journalistes allemands tiennent leur 9<sup>me</sup> congrès à Bade, le 25 juillet.

D'après les renseignements qui m'arrivent de Versailles, il n'y aurait de message du maréchal que pour le cas où le ministère se trouverait demain en minorité.

DE SAINT-CHÉRON

manifeste de M. le comte de Chambord et par le décret du ministre qui a supprimé le journal l'Union; si vous aviez pu assister aujourd'hui aux conférences, colloques, conciliabules, négociations qui ont eu lieu dans les couloirs de l'Assemblée, si vous aviez entendu les paroles qui s'y sont prononcées, vous seriez certainement de mon avis.

Du reste, sans vouloir me prononcer sur une situation si difficile, si délicate, qu'elle embarrasse, qu'elle effraie même les esprits les plus solides et les plus énergiques, je vais essayer de vous indiquer quelles peuvent être les conséquences qui peuvent résulter de l'interpellation de M. Lucien Brun.

Deux hypothèses peuvent se présenter: ou le ministère sera battu, ou il sera vainqueur; examinons d'abord le premier cas, qui paraît jusqu'à présent le plus probable.

Le ministère ira immédiatement remettre sa démission au maréchal; si celui-ci l'accepte, il se trouve forcé de prendre un cabinet réalisant ce qu'on appelle la conjonction des centres; je vous ai démontré plusieurs fois qu'une pareille combinaison n'était pas viable; l'on se trouverait, encore avoir ajourné de quelques jours la crise suprême, et voilà tout.

Si le maréchal refuse la démission que ses ministres lui auront offerte, s'il considère leur cause comme étant la sienne, qu'adviendra-t-il? la chambre acceptera-t-elle cette dérogation aux coutumes parlementaires causées par une situation sans précédent? Ce serait peut-être encore la solution la plus heureuse, mais est-elle possible? ne donnerait-elle pas lieu à des froissements d'amour-propre, à des conflits? Je ne fais qu'indiquer les questions sans avoir la prétention de les résoudre.

Si l'examiné maintenant la seconde hypothèse, celle où le ministère serait vainqueur, je ne puis m'empêcher de croire que dans ce cas-là, il lui serait encore plus impossible de rester aux affaires du moins tel qu'il est actuellement composé.

En effet, il est certain que l'extrême droite, la gauche et l'extrême gauche voteront contre le cabinet qui sera soutenu par le centre droit; je ne sais pas encore quelle sera la conduite du groupe de l'Appel au Peuple; mais il est vraisemblable que l'issue de la journée dépendra du vote du centre gauche.

Pour que l'hypothèse que j'examine se réalise, il faut que le centre gauche vote pour le ministère et il ne le fera certainement qu'à des conditions que ne pourront pas accepter tous les membres du cabinet; du moins, le contraire nous étonnerait profondément.

On serait donc probablement obligé d'en arriver à un ministère centre droit et centre gauche.

On sait donc que l'on arrivera ou à un changement complet dans la ligne de conduite du gouvernement, changement qui se fera dans le sens de l'idée républicaine, ou à une résolution fort grave qui serait prise par le maréchal et dont on ne saurait calculer le porté et les conséquences.

Plusieurs réunions ont eu lieu ce matin; elles n'ont pas d'importance en ce sens qu'aucune résolution n'y a été prise.

Je vous tiendrai au courant de tout ce qui se passera demain.

La commission des Trente à aujourd'hui, malgré l'opposition de MM. Lambert de Sainte-Croix et Antonin Lefèvre-Pontalis, accordé au maréchal seul le droit de dissolution de l'Assemblée.

E. G.

qu'il faudrait écrire; ce sujet est d'ailleurs un peu aride, très spécial; et la France, qui a ici deux attachés militaires zélés et intelligents, doit être renseignée. Je laisserai donc de côté l'Académie de la guerre (*Kriegs Academie*), l'école d'artillerie, de modélage, de télégraphie, de gymnastique, etc., etc., pour vous conduire directement à la machine qui met en mouvement tous ces rouages, — le grand état-major.

L'hôtel, ou plutôt le palais (1) du grand état-major se trouve sur la Place Royale, en face de la colonne de la Victoire; C'est un édifice en briques rouges, massif et sans style, que gardent deux sentinelles. Les appartements de M. de Moltke sont au premier étage. Il est à un cent de cette vaste usine qui prépare la guerre, comme un produit chimique; dans ces bureaux qui l'entourent aboutissent tous, les fils de l'armée; il ne se fait pas un pas, il ne se brûle pas une cartouche, il ne se tire pas un coup de canon, sans qu'il en ait donné l'ordre, et il ne se recoupe pas non plus un bouton de gilet en Europe sans qu'il en prenne note.

Trois sections du grand état-major sont chargées de l'étude des armées étrangères; elles tiennent un compte exact et minutieux de leur effectif, de leur armement, du temps nécessaire à leur mobilisation et à leur concentration sur les divers points de la frontière. Le nombre de leurs canons est soigneusement additionné, et il n'y a pas un boulet dans les arsenaux, qu'il ne soit porté sur le grand livre de cet office de renseignements. C'est de l'espionnage en grand, à ciel ouvert, secondé par l'espionnage caché. Les journaux prussiens mentionnent donc sciemment quand ils nous accusent, avec une persistance perfide, de chercher l'occasion de recommencer la guerre; ils savent mieux que nous où en est la réorganisation de notre armée, et ils ne devraient pas oublier qu'ils ont refusé d'abord de reconnaître à la France les six cents mille chassepots qu'ils lui ont pris.

Chaque section a son chef. La première s'occupe spécialement de l'Autriche, de la Russie, de la Suède et de la Norvège; du Danemark, de la Turquie, de la Grèce et de l'Asie; la seconde, de la Prusse, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse; la troisième, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique des Pays-Bas, de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique.

Il y a également, sous la direction du colonel de Brandenstein, une section chargée de recueillir les renseignements sur les chemins de fer étrangers, au double point de la stratégie et du transport des troupes et du matériel de guerre. La même section dresse à l'avance le tableau des étapes en pays ennemi, d'après les ressources et la richesse des villes et des districts.

La section topographique, se compose d'une légion d'ingénieurs-géographes, de dessinateurs, de graveurs, etc.

A la section de statistique et de géographie est joint un atelier de photographie, sous la direction du major Regely (2). C'est dans les bureaux de cette section, que l'on conserve les cartes et les plans de toutes les batailles livrées en Europe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Les études de terrains se font dans la

ASSSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 6 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 45.

L'Assemblée est très nerveuse. Les députés forment des groupes compactes dans la salle des séances, et discutent avec une grande animation.

Les gauches surtout paraissent très agitées. La bataille sera chaude demain.

A trois heures cinquante minutes, M. Pouyer (de la Loire) monte à la tribune, et au milieu d'une inattention générale et du brouhaha toujours croissant des conversations il lit son rapport sur l'élection de M. Ledru-Rollin dans la Vaucluse.

Tout ce que nous entendons de ce rapport, c'est qu'il conclut à la validation de l'élection.

Les tribunes publiques regorgent de spectateurs.

L'Assemblée valide également l'élection de M. Rondier, député de la Circé, après avoir entendu le rapport lu par M. Rondier.

Vient ensuite la reprise de la discussion sur la loi électorale municipale.

M. Radoix, annonce que la commission de décentralisation propose de réduire à 2 ans, au lieu de 3, la durée du domicile exigée de l'électeur municipal.

Le président de la commission de décentralisation déclare que personne ne peut croire à la possibilité d'un retour à la loi du 31 mai.

M. Henri Brisson réclame pour tous les citoyens le droit d'intervention dans tout ce qui intéresse le suffrage universel.

M. de Chabrol, rapporteur, invoque l'autorité de M. Barodet à propos de certains électeurs inscrits d'office et dont 11,000 ont été rayés jadis à Lyon.

L'orateur dit que les tiers pourront intervenir quand les listes seront affichées.

M. Jules Ferry défend le principe de l'inscription d'office et invoque le témoignage de M. de Martignac et de la loi de 1838 (Applaudissements à l'extrême droite).

Sur la demande de M. de Chabrol, organe de la commission, le paragraphe est renvoyé à la commission de décentralisation, qui examinera certains points obscurs.

L'article 6 est par conséquent réservé.

L'article 6, concernant les pénalités contre les auteurs et complices des inscriptions illégales, est adopté.

M. Pernolet prend, au milieu du bruit, la parole sur l'article 7, auquel se rattachent les amendements relatifs aux doubles votes des gens mariés et pères de famille.

L'orateur soutient son amendement.

M. Jean Brunet succède à la tribune à M. Pernolet et défend l'amendement qu'il a présenté de son côté.

Les amendements Pernolet et Jean Brunet sont successivement rejetés.

M. de Chabrol propose d'ajourner la discussion à après-demain.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 h. 45.

qu'il faudrait écrire; ce sujet est d'ailleurs un peu aride, très spécial; et la France, qui a ici deux attachés militaires zélés et intelligents, doit être renseignée. Je laisserai donc de côté l'Académie de la guerre (*Kriegs Academie*), l'école d'artillerie, de modélage, de télégraphie, de gymnastique, etc., etc., pour vous conduire directement à la machine qui met en mouvement tous ces rouages, — le grand état-major.

L'hôtel, ou plutôt le palais (1) du grand état-major se trouve sur la Place Royale, en face de la colonne de la Victoire; C'est un édifice en briques rouges, massif et sans style, que gardent deux sentinelles. Les appartements de M. de Moltke sont au premier étage. Il est à un cent de cette vaste usine qui prépare la guerre, comme un produit chimique; dans ces bureaux qui l'entourent aboutissent tous, les fils de l'armée; il ne se fait pas un pas, il ne se brûle pas une cartouche, il ne se tire pas un coup de canon, sans qu'il en ait donné l'ordre, et il ne se recoupe pas non plus un bouton de gilet en Europe sans qu'il en prenne note.

Trois sections du grand état-major sont chargées de l'étude des armées étrangères; elles tiennent un compte exact et minutieux de leur effectif, de leur armement, du temps nécessaire à leur mobilisation et à leur concentration sur les divers points de la frontière. Le nombre de leurs canons est soigneusement additionné, et il n'y a pas un boulet dans les arsenaux, qu'il ne soit porté sur le grand livre de cet office de renseignements. C'est de l'espionnage en grand, à ciel ouvert, secondé par l'espionnage caché. Les journaux prussiens mentionnent donc sciemment quand ils nous accusent, avec une persistance perfide, de chercher l'occasion de recommencer la guerre; ils savent mieux que nous où en est la réorganisation de notre armée, et ils ne devraient pas oublier qu'ils ont refusé d'abord de reconnaître à la France les six cents mille chassepots qu'ils lui ont pris.

Chaque section a son chef. La première s'occupe spécialement de l'Autriche, de la Russie, de la Suède et de la Norvège; du Danemark, de la Turquie, de la Grèce et de l'Asie; la seconde, de la Prusse, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse; la troisième, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique des Pays-Bas, de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique.

Il y a également, sous la direction du colonel de Brandenstein, une section chargée de recueillir les renseignements sur les chemins de fer étrangers, au double point de la stratégie et du transport des troupes et du matériel de guerre. La même section dresse à l'avance le tableau des étapes en pays ennemi, d'après les ressources et la richesse des villes et des districts.

La section topographique, se compose d'une légion d'ingénieurs-géographes, de dessinateurs, de graveurs, etc.

A la section de statistique et de géographie est joint un atelier de photographie, sous la direction du major Regely (2). C'est dans les bureaux de cette section, que l'on conserve les cartes et les plans de toutes les batailles livrées en Europe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Les études de terrains se font dans la

ASSSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 6 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 45.

L'Assemblée est très nerveuse. Les députés forment des groupes compactes dans la salle des séances, et discutent avec une grande animation.

Les gauches surtout paraissent très agitées. La bataille sera chaude demain.

A trois heures cinquante minutes, M. Pouyer (de la Loire) monte à la tribune, et au milieu d'une inattention générale et du brouhaha toujours croissant des conversations il lit son rapport sur l'élection de M. Ledru-Rollin dans la Vaucluse.

Tout ce que nous entendons de ce rapport, c'est qu'il conclut à la validation de l'élection.

Les tribunes publiques regorgent de spectateurs.

L'Assemblée valide également l'élection de M. Rondier, député de la Circé, après avoir entendu le rapport lu par M. Rondier.

Vient ensuite la reprise de la discussion sur la loi électorale municipale.

M. Radoix, annonce que la commission de décentralisation propose de réduire à 2 ans, au lieu de 3, la durée du domicile exigée de l'électeur municipal.

Le président de la commission de décentralisation déclare que personne ne peut croire à la possibilité d'un retour à la loi du 31 mai.

M. Henri Brisson réclame pour tous les citoyens le droit d'intervention dans tout ce qui intéresse le suffrage universel.

M. de Chabrol, rapporteur, invoque l'autorité de M. Barodet à propos de certains électeurs inscrits d'office et dont 11,000 ont été rayés jadis à Lyon.

L'orateur dit que les tiers pourront intervenir quand les listes seront affichées.

M. Jules Ferry défend le principe de l'inscription d'office et invoque le témoignage de M. de Martignac et de la loi de 1838 (Applaudissements à l'extrême droite).

Sur la demande de M. de Chabrol, organe de la commission, le paragraphe est renvoyé à la commission de décentralisation, qui examinera certains points obscurs.

L'article 6 est par conséquent réservé.

L'article 6, concernant les pénalités contre les auteurs et complices des inscriptions illégales, est adopté.

M. Pernolet prend, au milieu du bruit, la parole sur l'article 7, auquel se rattachent les amendements relatifs aux doubles votes des gens mariés et pères de famille.

L'orateur soutient son amendement.

M. Jean Brunet succède à la tribune à M. Pernolet et défend l'amendement qu'il a présenté de son côté.

Les amendements Pernolet et Jean Brunet sont successivement rejetés.

M. de Chabrol propose d'ajourner la discussion à après-demain.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 h. 45.

qu'il faudrait écrire; ce sujet est d'ailleurs un peu aride, très spécial; et la France, qui a ici deux attachés militaires zélés et intelligents, doit être renseignée. Je laisserai donc de côté l'Académie de la guerre (*Kriegs Academie*), l'école d'artillerie, de modélage, de télégraphie, de gymnastique, etc., etc., pour vous conduire directement à la machine qui met en mouvement tous ces rouages, — le grand état-major.

L'hôtel, ou plutôt le palais (1) du grand état-major se trouve sur la Place Royale, en face de la colonne de la Victoire; C'est un édifice en briques rouges, massif et sans style, que gardent deux sentinelles. Les appartements de M. de Moltke sont au premier étage. Il est à un cent de cette vaste usine qui prépare la guerre, comme un produit chimique; dans ces bureaux qui l'entourent aboutissent tous, les fils de l'armée; il ne se fait pas un pas, il ne se brûle pas une cartouche, il ne se tire pas un coup de canon, sans qu'il en ait donné l'ordre, et il ne se recoupe pas non plus un bouton de gilet en Europe sans qu'il en prenne note.

Trois sections du grand état-major sont chargées de l'étude des armées étrangères; elles tiennent un compte exact et minutieux de leur effectif, de leur armement, du temps nécessaire à leur mobilisation et à leur concentration sur les divers points de la frontière. Le nombre de leurs canons est soigneusement additionné, et il n'y a pas un boulet dans les arsenaux, qu'il ne soit porté sur le grand livre de cet office de renseignements. C'est de l'espionnage en grand, à ciel ouvert, secondé par l'espionnage caché. Les journaux prussiens mentionnent donc sciemment quand ils nous accusent, avec une persistance perfide, de chercher l'occasion de recommencer la guerre; ils savent mieux que nous où en est la réorganisation de notre armée, et ils ne devraient pas oublier qu'ils ont refusé d'abord de reconnaître à la France les six cents mille chassepots qu'ils lui ont pris.

Chaque section a son chef. La première s'occupe spécialement de l'Autriche, de la Russie, de la Suède et de la Norvège; du Danemark, de la Turquie, de la Grèce et de l'Asie; la seconde, de la Prusse, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse; la troisième, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique des Pays-Bas, de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique.

Il y a également, sous la direction du colonel de Brandenstein, une section chargée de recueillir les renseignements sur les chemins de fer étrangers, au double point de la stratégie et du transport des troupes et du matériel de guerre. La même section dresse à l'avance le tableau des étapes en pays ennemi, d'après les ressources et la richesse des villes et des districts.

La section topographique, se compose d'une légion d'ingénieurs-géographes, de dessinateurs, de graveurs, etc.

A la section de statistique et de géographie est joint un atelier de photographie, sous la direction du major Regely (2). C'est dans les bureaux de cette section, que l'on conserve les cartes et les plans de toutes les batailles livrées en Europe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Les études de terrains se font dans la

ASSSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 6 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 45.

L'Assemblée est très nerveuse. Les députés forment des groupes compactes dans la salle des séances, et discutent avec une grande animation.

Les gauches surtout paraissent très agitées. La bataille sera chaude demain.

A trois heures cinquante minutes, M. Pouyer (de la Loire) monte à la tribune, et au milieu d'une inattention générale et du brouhaha toujours croissant des conversations il lit son rapport sur l'élection de M. Ledru-Rollin dans la Vaucluse.

Tout ce que nous entendons de ce rapport, c'est qu'il conclut à la validation de l'élection.

Les tribunes publiques regorgent de spectateurs.

L'Assemblée valide également l'élection de M. Rondier, député de la Circé, après avoir entendu le rapport lu par M. Rondier.

Vient ensuite la reprise de la discussion sur la loi électorale municipale.

M. Radoix, annonce que la commission de décentralisation propose de réduire à 2 ans, au lieu de 3, la durée du domicile exigée de l'électeur municipal.

Le président de la commission de décentralisation déclare que personne ne peut croire à la possibilité d'un retour à la loi du 31 mai.

M. Henri Brisson réclame pour tous les citoyens le droit d'intervention dans tout ce qui intéresse le suffrage universel.

M. de Chabrol, rapporteur, invoque l'autorité de M. Barodet à propos de certains électeurs inscrits d'office et dont 11,000 ont été rayés jadis à Lyon.

L'orateur dit que les tiers pourront intervenir quand les listes seront affichées.

M. Jules Ferry défend le principe de l'inscription d'office et invoque le témoignage de M. de Martignac et de la loi de 1838 (Applaudissements à l'extrême droite).

Sur la demande de M. de Chabrol, organe de la commission, le paragraphe est renvoyé à la commission de décentralisation, qui examinera certains points obscurs.

L'article 6 est par conséquent réservé.

L'article 6, concernant les pénalités contre les auteurs et complices des inscriptions illégales, est adopté.

M. Pernolet prend, au milieu du bruit, la parole sur l'article 7, auquel se rattachent les amendements relatifs aux doubles votes des gens mariés et pères de famille.

L'orateur soutient son amendement.

M. Jean Brunet succède à la tribune à M. Pernolet et défend l'amendement qu'il a présenté de son côté.

Les amendements Pernolet et Jean Brunet sont successivement rejetés.

M. de Chabrol propose d'ajourner la discussion à après-demain.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 h. 45.

qu'il faudrait écrire; ce sujet est d'ailleurs un peu aride, très spécial; et la France, qui a ici deux attachés militaires zélés et intelligents, doit être renseignée. Je laisserai donc de côté l'Académie de la guerre (*Kriegs Academie*), l'école d'artillerie, de modélage, de télégraphie, de gymnastique, etc., etc., pour vous conduire directement à la machine qui met en mouvement tous ces rouages, — le grand état-major.

L'hôtel, ou plutôt le palais (1) du grand état-major se trouve sur la Place Royale, en face de la colonne de la Victoire; C'est un édifice en briques rouges, massif et sans style, que gardent deux sentinelles. Les appartements de M. de Moltke sont au premier étage. Il est à un cent de cette vaste usine qui prépare la guerre, comme un produit chimique; dans ces bureaux qui l'entourent aboutissent tous, les fils de l'armée; il ne se fait pas un pas, il ne se brûle pas une cartouche, il ne se tire pas un coup de canon, sans qu'il en ait donné l'ordre, et il ne se recoupe pas non plus un bouton de gilet en Europe sans qu'il en prenne note.

Trois sections du grand état-major sont chargées de l'étude des armées étrangères; elles tiennent un compte exact et minutieux de leur effectif, de leur armement, du temps nécessaire à leur mobilisation et à leur concentration sur les divers points de la frontière. Le nombre de leurs canons est soigneusement additionné, et il n'y a pas un boulet dans les arsenaux, qu'il ne soit porté sur le grand livre de cet office de renseignements. C'est de l'espionnage en grand, à ciel ouvert, secondé par l'espionnage caché. Les journaux prussiens mentionnent donc sciemment quand ils nous accusent, avec une persistance perfide, de chercher l'occasion de recommencer la guerre; ils savent mieux que nous où en est la réorganisation de notre armée, et ils ne devraient pas oublier qu'ils ont refusé d'abord de reconnaître à la France les six cents mille chassepots qu'ils lui ont pris.

Chaque section a son chef. La première s'occupe spécialement de l'Autriche, de la Russie, de la Suède et de la Norvège; du Danemark, de la Turquie, de la Grèce et de l'Asie; la seconde, de la Prusse, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse; la troisième, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique des Pays-Bas, de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique.

Il y a également, sous la direction du colonel de Brandenstein, une section chargée de recueillir les renseignements sur les chemins de fer étrangers, au double point de la stratégie et du transport des troupes et du matériel de guerre. La même section dresse à l'avance le tableau des étapes en pays ennemi, d'après les ressources et la richesse des villes et des districts.

La section topographique, se compose d'une légion d'ingénieurs-géographes, de dessinateurs, de graveurs, etc.

A la section de statistique et de géographie est joint un atelier de photographie, sous la direction du major Regely (2). C'est dans les bureaux de cette section, que l'on conserve les cartes et les plans de toutes les batailles livrées en Europe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Les études de terrains se font dans la

ASSSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 6 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 45.

L'Assemblée est très nerveuse. Les députés forment des groupes compactes dans la salle des séances, et discutent avec une grande animation.

Les gauches surtout paraissent très agitées. La bataille sera chaude demain.

A trois heures cinquante minutes, M. Pouyer (de la Loire) monte à la tribune, et au milieu d'une inattention générale et du brouhaha toujours croissant des conversations il lit son rapport sur l'élection de M. Ledru-Rollin dans la Vaucluse.

Tout ce que nous entendons de ce rapport, c'est qu'il conclut à la validation de l'élection.

Les tribunes publiques regorgent de spectateurs.

L'Assemblée valide également l'élection de M. Rondier, député de la Circé, après avoir entendu le rapport lu par M. Rondier.

Vient ensuite la reprise de la discussion sur la loi électorale municipale.

M. Radoix, annonce que la commission de décentralisation propose de réduire à 2 ans, au lieu de 3, la durée du domicile exigée de l'électeur municipal.

Le président de la commission de décentralisation déclare que personne ne peut croire à la possibilité d'un retour à la loi du 31 mai.

M. Henri Brisson réclame pour tous les citoyens le droit d'intervention dans tout ce qui intéresse le suffrage universel.

M. de Chabrol, rapporteur, invoque l'autorité de M. Barodet à propos de certains électeurs inscrits d'office et dont 11,000 ont été rayés jadis à Lyon.

L'orateur dit que les tiers pourront intervenir quand les listes seront affichées.

M. Jules Ferry défend le principe de l'inscription d'office et invoque le témoignage de M. de Martignac et de la loi de 1838 (Applaudissements à l'extrême droite).

Sur la demande de M. de Chabrol, organe de la commission, le paragraphe est renvoyé à la commission de décentralisation, qui examinera certains points obscurs.

L'article 6 est par conséquent réservé.

L'article 6, concernant les pénalités contre les auteurs et complices des inscriptions illégales, est adopté.

M. Pernolet prend, au milieu du bruit, la parole sur l'article 7, auquel se rattachent les amendements relatifs aux doubles votes des gens mariés et pères de famille.

L'orateur soutient son amendement.

M. Jean Brunet succède à la tribune à M. Pernolet et défend l'amendement qu'il a présenté de son côté.

Les amendements Pernolet et Jean Brunet sont successivement rejetés.

M. de Chabrol propose d'ajourner la discussion à après-demain.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 h. 45.

qu'il faudrait écrire; ce sujet est d'ailleurs un peu aride, très spécial; et la France, qui a ici deux attachés militaires zélés et intelligents, doit être renseignée. Je laisserai donc de côté l'Académie de la guerre (*Kriegs Academie*), l'école d'artillerie, de modélage, de télégraphie, de gymnastique, etc., etc., pour vous conduire directement à la machine qui met en mouvement tous ces rouages, — le grand état-major.

L'hôtel, ou plutôt le palais (1) du grand état-major se trouve sur la Place Royale, en face de la colonne de la Victoire; C'est un édifice en briques rouges, massif et sans style, que gardent deux sentinelles. Les appartements de M. de Moltke sont au premier étage. Il est à un cent de cette vaste usine qui prépare la guerre, comme un produit chimique; dans ces bureaux qui l'entourent aboutissent tous, les fils de l'armée; il ne se fait pas un pas, il ne se brûle pas une cartouche, il ne se tire pas un coup de canon, sans qu'il en ait donné l'ordre, et il ne se recoupe pas non plus un bouton de gilet en Europe sans qu'il en prenne note.

Trois sections du grand état-major sont chargées de l'étude des armées étrangères; elles tiennent un compte exact et minutieux de leur effectif, de leur armement, du temps nécessaire à leur mobilisation et à leur concentration sur les divers points de la frontière. Le nombre de leurs canons est soigneusement additionné, et il n'y a pas un boulet dans les arsenaux, qu'il ne soit porté sur le grand livre de cet office de renseignements. C'est de l'espionnage en grand, à ciel ouvert, secondé par l'espionnage caché. Les journaux prussiens mentionnent donc sciemment quand ils nous accusent, avec une persistance perfide, de chercher l'occasion de recommencer la guerre; ils savent mieux que nous où en est la réorganisation de notre armée, et ils ne devraient pas oublier qu'ils ont refusé d'abord de reconnaître à la France les six cents mille chassepots qu'ils lui ont pris.

Chaque section a son chef. La première s'occupe spécialement de l'Autriche, de la Russie, de la Suède et de la Norvège; du Danemark, de la Turquie, de la Grèce et de l'Asie; la seconde, de la Prusse, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse; la troisième, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique des Pays-Bas, de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique.

Il y a également, sous la direction du colonel de Brandenstein, une section chargée de recueillir les renseignements sur les chemins de fer étrangers, au double point de la stratégie et du transport des troupes et du matériel de guerre. La même section dresse à l'avance le tableau des étapes en pays ennemi, d'après les ressources et la richesse des villes et des districts.

La section topographique, se compose d'une légion d'ingénieurs-géographes, de dessinateurs, de graveurs, etc.

A la section de statistique et de géographie est joint un atelier de photographie, sous la direction du major Regely (2). C'est dans les bureaux de cette section, que l'on conserve les cartes et les plans de toutes les batailles livrées en Europe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Les études de terrains se font dans la

ASSSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 6 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 45.

L'Assemblée est très nerveuse. Les députés forment des groupes compactes dans la salle des séances, et discutent avec une grande animation.

Les gauches surtout paraissent très agitées. La bataille sera chaude demain.

A trois heures cinquante minutes, M. Pouyer (de la Loire) monte à la tribune, et au milieu d'une inattention générale et du brouhaha toujours croissant des conversations il lit son rapport sur l'élection de M. Ledru-Rollin dans la Vaucluse.

Tout ce que nous entendons de ce rapport, c'est qu'il conclut à la validation de l'élection.

Les tribunes publiques regorgent de spectateurs.

L'Assemblée valide également l'élection de M. Rondier, député de la Circé, après avoir entendu le rapport lu par M. Rondier.

Vient ensuite la reprise de la discussion sur la loi électorale municipale.

M. Radoix, annonce que la commission de décentralisation propose de réduire à 2 ans, au lieu de 3, la durée du domicile exigée de l'électeur municipal.

Le président de la commission de décentralisation déclare que personne ne peut croire à la possibilité d'un retour à la loi du 31 mai.

M. Henri Brisson réclame pour tous les citoyens le droit d'intervention dans tout ce qui intéresse le suffrage universel.

M. de Chabrol, rapporteur, invoque l'autorité de M. Barodet à propos de certains électeurs inscrits d'office et dont 11,000 ont été rayés jadis à Lyon.

L'orateur dit que les tiers pourront intervenir quand les listes seront affichées.

M. Jules Ferry défend le principe de l'inscription d'office et invoque le témoignage de M. de Martignac et de la loi de 1838 (Applaudissements à l'extrême droite).

Sur la demande de M. de Chabrol, organe de la commission, le paragraphe est renvoyé à la commission de décentralisation, qui examinera certains points obscurs.

L'article 6 est par conséquent réservé.

L'article 6, concernant les pénalités contre les auteurs et complices des inscriptions illégales, est adopté.

M. Pernolet prend, au milieu du bruit, la parole sur l'article 7, auquel se rattachent les amendements relatifs aux doubles votes des gens mariés et pères de famille.

L'orateur soutient son amendement.

M. Jean Brunet succède à la tribune à M. Pernolet et défend l'amendement qu'il a présenté de son côté.

Les amendements Pernolet et Jean Brunet sont successivement rejetés.

M. de Chabrol propose d'ajourner la discussion à après-demain.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 h. 45.

qu'il faudrait écrire; ce sujet est d'ailleurs un peu aride, très spécial; et la France, qui a ici deux attachés militaires zélés et intelligents, doit être renseignée. Je laisserai donc de côté l'Académie de la guerre (*Kriegs Academie*), l'école d'artillerie, de modélage, de télégraphie, de gymnastique, etc., etc., pour vous conduire directement à la machine qui met en mouvement tous ces rouages, — le grand état-major.

L'hôtel, ou plutôt le palais (1) du grand état-major se trouve sur la Place Royale, en face de la colonne de la Victoire; C'est un édifice en briques rouges, massif et sans style, que gardent deux sentinelles. Les appartements de M. de Moltke sont au premier étage. Il est à un cent de cette vaste usine qui prépare la guerre, comme un produit chimique; dans ces bureaux qui l'ent